

La Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO) Trois étages pour faciliter l'accès aux soins et soulager les orthophonistes

La PPSO est un dispositif

- *gratuit pour tou·tes,*
- *pensé par des orthophonistes*
- *issu d'une collaboration entre la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), les syndicats régionaux, les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) et les associations de prévention,*
- *financé par les Agences Régionales de Santé (ARS).*

Ce dispositif permet de

- *Répondre aux questions et inquiétudes des usager·ères*
- *Déterminer la nécessité ou non d'un bilan orthophonique*
- *Réguler la demande de soins et répondre à l'encombrement des cabinets*
- *Soulager les orthophonistes qui ne parviennent plus à répondre aux sollicitations*
- *Prévenir l'épuisement professionnel*

La PPSO compte 3 étages



Etage 1 : Un site internet : Allo Ortho

En septembre 2022, 167 articles rédigés par des orthophonistes

- *Qui répondent aux questions du grand public sur tous les domaines du champ de compétences des orthophonistes : le langage, la communication et les fonctions oro-myo-faciales.*
- *Référencé sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) et bientôt sur [1000-premiers-jours.fr](https://www.1000premiersjours.fr)*

En 2021, plus de 300 000 utilisateur·rices ont visité le site Allo-Ortho et déjà plus de 290 000 sur les 3 premiers trimestres de 2022 !

Etage 2 : un dispositif de régulation :

Dans trois régions expérimentatrices : Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Hauts-de-France

Après consultation du site Allo-Ortho, si la personne s'interroge toujours sur la nécessité ou non de consulter un-e orthophoniste, elle peut remplir un questionnaire et être rappelée par l'un-e des orthophonistes régulateur-rices.

L'orthophoniste régulateur-riche recueille les questions du ou de la demandeur-euse afin de déterminer s'il y a une nécessité de bilan orthophonique et le caractère d'urgence de cette prise en soins.

Etape 3 : une plateforme d'adressage

Elle a pour but de mettre en relation le ou la demandeur-euse avec un-e orthophoniste de son secteur, à l'issue de la régulation, si l'orthophoniste-régulateur-riche a déterminé un besoin de bilan orthophonique, et si l'appelant-e le souhaite.

La PPSO : un dispositif pensé par la profession pour apporter une réponse aux difficultés d'accès aux soins et à l'épuisement professionnel!

